

Centrale d'Hambach : « Des risques négligeables »

A l'initiative de la Casc, deux études ont été menées. L'une par le cabinet d'expertise Antea portant sur le fond et la forme du dossier présenté par Direct Energie, l'autre, par deux médecins en toxicologie, dédiée aux impacts sur la santé. Les conclusions ont été livrées hier.

Ils l'avaient annoncé lors de leur précédente intervention il y a 15 jours. Dominique Brousse et Jean-Christophe Martin, docteurs en médecine spécialisés en toxicologie, étaient prêts à revenir pour livrer les conclusions de l'étude qu'ils ont menée sur les impacts de la centrale électrique de Hambach. Une initiative de la Communauté d'agglomération Sarreguemines confluences (Casc). « Nous nous étions engagés à mener une enquête complémentaire et, en fonction des résultats, à prendre les mesures nécessaires », souligne Céleste Lett, premier vice-président de la Casc. Réunis hier à l'hôtel de la communauté d'agglomération, les scientifiques ont rencontré les élus dans un souci de « rétablir certaines vérités ».

Ils ont identifié les dangers et les risques chimiques, physiques et biologiques afin d'évaluer les impacts sanitaires. Mais avant de livrer le fruit de leurs recherches, ils ont tenu à réaffirmer leur indépendance. « Nous ne sommes ni pour, ni contre ce projet. Nous ne

sommes pas là pour rassurer, mais pour informer », confie Dominique Brousse, insistant sur la tendance à confondre risque et danger.

Les spécialistes du cabinet Antea et les médecins toxicologues ont livré les résultats de leurs recherches.



Pas de surrisque

S'il ne remet pas en cause les effets de l'oxyde d'azote et de soufre, le spécialiste est formel : les risques sont négligeables, voire acceptables. « Le problème est de connaître, en fonction des concentrations émises par la centrale, les impacts. Pour le Sox (oxyde de soufre), l'indice est de 0,02, pour le Nox (oxyde d'azote), de 0,08. Ces valeurs doivent être inférieures à 1. On en est loin. »

Concernant les légionnelles pouvant être transmises par les vapeurs d'eau, Dominique Brousse recommande à la société Hambrégie d'assurer des moyens de contrôle et de nettoyage pour prévenir la formation des bactéries. « Nous avons également étudié le bruit produit par la centrale. Il ne causera pas de nuisances supplémentaires par rapport à celles émises par le trafic de l'autoroute A4. » Jean-Christophe Martin s'est quant à lui intéressé aux

particules et aux champs électromagnétiques produits par les lignes à haute tension qui seront enterrées. « Il n'y aura pas de surrisque », affirme-t-il.

Sur le fond et la forme

Les deux médecins se sont basés sur le rapport fourni par Hambrégie. Un dossier examiné sur le fond et la forme par le cabinet d'expertise indépendant Antea, spécialisé dans l'étude des risques environnementaux, sanitaires et industriels. « Pour être conforme, l'étude doit répondre à quatre phases : l'identification des dangers, la définition des doses, l'évaluation de l'exposition humaine et la caractérisation des risques sanitaires. Ici, elle comporte ces étapes fondamentales et a été rédigée dans les règles de l'art », avance Guy Monoté, chef de projet. Pour lui, la société Hambrégie a utilisé les valeurs sécuritaires les plus pénalisantes. « Le risque est acceptable, alors

que les valeurs émises seront beaucoup plus faibles en réalité », poursuit-il.

Valérie Trommetter a quant à elle épluché l'ensemble des documents. « Les analyses concernant l'impact sur l'air, l'eau... s'appuient sur des études d'experts cohérentes. » En revanche, elle dénonce la complexité du rapport. « Beaucoup d'informations sont présentes dans les annexes, et pas dans le corps du texte. » Elle préconise d'harmoniser la centrale avec le paysage. « Elle n'aura pas d'impact sur l'équilibre de la faune et la flore. »

Ces études commandées pour un coût de 60 000 € encouragent la Casc à continuer de soutenir le projet. « L'étude sera livrée à l'ensemble des élus de la communauté d'agglomération pour garantir une information complète et transparente », conclut Céleste Lett.

A. K.

La parole aux élus

La présentation achevée, les élus présents ont pu s'adresser aux spécialistes. « Vos collègues locaux (médecins) disent que les effets de la centrale se ressentiront avec le temps », soulève Jean-Karmann, deuxième vice-président. « Les études épidémiologiques déterminent des seuils : 100 microgrammes de soufre, 80 de nox. Avec la centrale, elles seront de 0,5 pour le sox et de 3,4 pour le nox. Il n'y a pas de problème d'accumulation. Ces valeurs exposées sont négligeables », répond Dominique Brousse.

« Est-il vrai que les cheminées peuvent rejeter les particules fines jusqu'à 56 m de hauteur et qu'elles peuvent se retrouver au-dessus de l'hôpital Robert-Pax ? », s'interroge Jean-Marie Meyer, maire de Zetting. « Les particules fines sont déjà présentes dans l'air. A Sarreguemines, une agence est chargée de contrôler la qualité. Nous conseillerons à Hambrégie de s'intéresser à l'air d'Hambach », souligne Jean-Christophe Martin.

« Des centrales thermiques ont été installées précédemment. Avez-vous des retours ? », demande Edgard Lauer, maire de Grunviller. « Nous n'avons pas beaucoup de retours d'expérience. Mais de plus en plus de centrales sont autorisées. C'est qu'elles sont respectueuses de l'avenir et de l'environnement », rétorque Guy Monoté, d'Antea.